

**Objet : Gypse en Sisteronais-Buech - Porter une ambition collective autour d'un patrimoine partagé – Lancement du projet**

La Présidente expose :

Le gypse est très présent dans sur la portion du territoire du Parc située dans le Pays Sisteronais-Buëch. La présence de cette ressource est liée à l'histoire géologique de la région, aux ères secondaire et tertiaire. Il s'agit aussi d'une ressource économique puisqu'existe, sur le territoire, une des deux carrières de gypse exploitée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (avec la carrière de Lazer, propriété de la société PLACO, filiale de SAINT-GOBAIN). La présence de diapirs de gypse en sous-sol est aussi à l'origine de nombreuses sources salées (Saléon, Savournon) ou sulfureuses de la région. Comme dans l'ensemble de la Provence, le gypse a été valorisé par les hommes dans le cadre de savoir-faire associés à la construction de bâtiment : il a servi pour l'élaboration de mortiers et d'enduits, voire de décors sculptés. Dans le sud des Hautes-Alpes, il est possible de retrouver des décors en gypse dans de nombreux édifices du territoire (maisons particulières et châteaux, églises, etc.). De nombreux patrimoines méritent donc d'être repérés, présentés et sauvegardés.

Le gypse connaît enfin un renouveau dans ses formes d'utilisation grâce à l'action de professionnels ou d'associations qui œuvrent en faveur de cette matière. Depuis 2007, un symposium de sculpture sur gypse est organisé tous les deux ans à Laragne-Montéglin. Il vise à montrer les enjeux de cette matière pour la création contemporaine.

Toutefois, ces différents éléments de connaissance et d'actions restent épars. Il est donc apparu opportun de pouvoir lancer une action sur deux ans, qui permettrait de conforter les événements existants (comme le symposium de Laragne-Montéglin), tout en proposant des pistes d'action nouvelles. Il s'agit notamment de conforter les liens entre le gypse patrimonial et l'activité économique. Il est proposé que le Parc naturel régional des Baronnies provençales puisse être maître d'ouvrage de ce programme. En effet, la mise en valeur et la préservation des patrimoines liés au gypse correspond aux mesures 1-4-2 (renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales) et 2-4-3 (viser l'excellence des savoir-faire pour un habitat écologiquement performant et socialement accessible).

Pour cela, plusieurs actions seraient envisagées sur les deux années (2017-2018) :

- Des actions de sensibilisation et de restauration au gypse comme patrimoine. Cela pourrait passer par le soutien à des actions de restauration de patrimoines publics qui utilisent le gypse dans le cadre de chantiers de formation ouverts aux artisans professionnels. La sensibilisation des élus, des propriétaires et des acteurs du tourisme pourrait faire l'objet de journées d'information et de visites de sites associés au gypse,
- Un programme spécifique de sensibilisation des jeunes scolarisés (école élémentaire ou collègue) pourrait être également mis en place sur ces deux années, dans le cadre de projets pédagogiques,
- La reconnaissance de la valeur culturelle et artistique du gypse dans le cadre de l'organisation du 7e symposium de gypse à Laragne-Montéglin (fin août 2017),
- La volonté de conforter le gypse dans sa dimension actuelle et contemporaine, en organisant un colloque national sur le gypse « contemporain » (automne 2018).

Ces actions seraient menées dans les communes du Parc ou associées au Parc dans le territoire du Pays Sisteronais-Buëch, particulièrement concerné par cette filière à cause de la présence de la carrière de la société PLACO.

Le financement de ces actions reposerait sur des contributions départementales, régionales, des collectivités locales (communes et communautés de communes), de l'Europe (FEADER dans le cadre du programme Leader) et d'un soutien exceptionnel, lié à la présence de la carrière de gypse à Lazer-Laragne de la Fondation PLACO. Le Parc naturel régional des Baronnies provençales, qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de la totalité du programme, contribuerait à cette action par le biais d'un apport en temps de travail de ses agents.

Afin de pouvoir solliciter les différents financeurs, il est demandé au Bureau de se prononcer sur le principe de ce programme d'action.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le principe de ce programme d'actions sur le gypse en 2017-2018
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ